



ARRÊTE N° 2021/116

ARRÊTE TEMPORAIRE DE CIRCULATION ET DE STATIONNEMENT
RUE BARREE VC « COSTO DEL SALATCH »

Le Maire de SAINT-LIZIER (Ariège),

Vu le Code de la Route et notamment ses articles R 411-3 à R411-8, R 411-26 et R411-28,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2213-1 à L 2213-6, L 2542-2,

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié, relatif à la signalisation des routes et autoroutes ;

Vu la demande présentée par M. Nicolas DA LUZ, entreprise RDM, sise ZI du Couserans 09190 LOPR-SENTARAILLE.

Considérant qu'il incombe au Maire, dans le cadre de ses pouvoirs de police de la circulation, de veiller à la sécurité des usagers de la voie publique ;

Considérant l'incidence sur la circulation en raison des travaux de déblaiement de gravats et la sécurité des usagers, il est nécessaire d'interdire temporairement la voie concernée aux véhicules de toutes catégories ;

ARRÊTE

Article 1^{er} : La voie communale dite « Costo Del Salatch » est barrée et fermée à la circulation à compter du mercredi 08 décembre 2021 à partir de 8 heures et pendant toute la durée des travaux. Le stationnement est interdit et qualifié de gênant au droit des travaux.

Article 2 : La circulation se fera par le chemin de Miguet tout le temps de l'interdiction.

Article 3 : La mise en place de la signalisation appropriée est à la charge de l'entreprise RDM.

Article 4 : Dès l'achèvement des travaux, le permissionnaire devra enlever les débris, nettoyer et remettre en état à ses frais les dommages résultant de son intervention.

Article 5 : Le présent arrêté fera l'objet d'une publication et d'un affichage selon les règles en vigueur.

Article 6 : Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 7 : Monsieur le Maire, Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Saint-Girons et le Garde-Champêtre sont chargés chacun en ce qui le concerne du présent arrêté.

Article 8 : Ampliation à :

- M. Nicolas DA LUZ, entreprise RDM
- M. le Chef du Centre de Secours de Saint-Girons
- M. le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Saint-Girons

Saint-Lizier, le 06/12/2021

L'Adjoint au Maire,

Claude GARCIA.

